



COVID-19 – Cash for Social Protection pour les réfugiés en Mauritanie



2,779
Réfugiés
dans les
centres
urbains¹



1,028
Ménages
prioritaires



1,400 MRU
par
personne
par mois
pendant 3
mois

L'**assistance monétisée** (en espèces) est une priorité pour le HCR et peut être utilisée pour obtenir d'importants résultats en matière de protection, comme par exemple :

- Offrir aux réfugiés **le choix** de répondre à leurs besoins de base grâce à une assistance monétisée polyvalente
- Intégrer des **principes de protection** (dignité, ne pas nuire, responsabilité, participation, autonomisation) dans l'assistance du HCR
- Contribuer à la **coexistence pacifique** en stimulant l'économie locale des pays d'accueil.

Conformément aux objectifs du **Pacte mondial pour les réfugiés**, le HCR en Mauritanie travaille avec le gouvernement et la Banque mondiale pour inclure les réfugiés enregistrés au camp de Mbera dans les mécanismes nationaux de protection sociale en s'appuyant sur le financement de la Banque mondiale IDA-18 Sous-Guichet pour les Réfugiés pour la Mauritanie. Dans le cadre de la réponse à l'impact socio-économique du COVID-19, en raison des ressources limitées du gouvernement, le HCR déploie comme mesure immédiate de partage de la charge, une nouvelle assistance « **Cash for Social Protection** » pour les réfugiés vivant dans les centres urbains de Nouakchott et Nouadhibou.

Au cours de leurs années d'exil, les réfugiés urbains ont développé des stratégies de résilience et de subsistance reflétant principalement celles des couches les plus vulnérables de leurs communautés d'accueil. Ils travaillent dans le secteur informel, survivent sur la base de petits emplois au quotidien et n'ont pas de contrat, même pour ceux qui ont un emploi dans les secteurs de l'éducation formelle ou des services. Ils ont ainsi fait partie des premiers affectés par l'introduction du confinement nécessaire pour arrêter la propagation du COVID-19.

Depuis le début du confinement, le personnel de Protection du HCR a appelé par téléphone des réfugiés urbains ciblés pour évaluer l'impact socio-économique du COVID-19 sur les ménages réfugiés et introduire une assistance monétisée pour la protection sociale. Les mobilisateurs dans les communautés de réfugiés ont contribué à aider le HCR à entrer en contact avec des réfugiés difficiles à atteindre et marginalisés. À la suite de cet exercice, le HCR a été en mesure d'identifier et prioriser **1 028 ménages (2 497 personnes)**. Ces réfugiés n'ont aucune épargne, aucun mécanisme de solidarité familial ou communautaire sur lequel ils peuvent s'appuyer ; ils sont confrontés à des risques d'éviction car ils ne peuvent pas payer leur loyer et ne sont pas en mesure de répondre à leurs besoins les plus élémentaires, notamment l'eau, la nourriture et les produits d'hygiène.

Le HCR a également effectué un exercice d'estimation du **panier de dépenses minimales** pour les réfugiés urbains afin de fixer le montant de l'aide en espèces. Les réfugiés recevront ainsi **1 400 MRU MRU / personne / mois (à-peu-près USD 40)**, environ 40% du panier, avec un plafond de 6 personnes par ménage. Sur la base de la réaffectation des budgets existants, le HCR Mauritanie est en mesure d'effectuer un paiement unique à ces réfugiés couvrant leurs besoins pendant trois mois. Afin de garantir sa redevabilité vis-à-vis des populations affectées, le HCR met en place un mécanisme de plainte dédié permettant aux réfugiés qui n'ont pas été priorisés de faire appel.

¹ Données au 31 mars 2020



Le HCR Mauritanie lance un appel pour un montant **immédiat de 1,2 million** de dollars afin de poursuivre cette assistance vitale aux réfugiés et continuera de plaider pour l'inclusion de tous les réfugiés dans les programmes nationaux de filets de sécurité sociale.